

2ème édition

Budget.

participatif

citoyen

2024

C'est vous  
qui proposez !  
C'est vous qui décidez !

80 000€

pour financer vos projets




Déposez vos idées

Du 2 avril au 2 juin 2024

#### Renseignements

Budget participatif citoyen

Tél : 05 61 72 92 07 - participationcitoyenne@portetgaronne.fr

Retrouvez-nous sur   

UNE VILLE  
POUR TOUS



La ville de Portet-sur-Garonne lance la 2<sup>ème</sup> édition de son budget participatif citoyen. Cet outil de démocratie et participation citoyenne offre l'opportunité à tous les habitants de Portet de proposer leurs idées pour améliorer leur cadre de vie.

## Le budget participatif citoyen, c'est quoi ?

La Ville consacre une partie de son budget d'investissement (**80 000 euros**) pour réaliser des projets proposés et votés par les Portésiens selon un principe simple :  
**« Vous décidez. Nous réalisons. »**

## Quels sont les critères à respecter ?

Tout projet doit :



Être d'intérêt général et à visée collective



Être localisé à Portet-sur-Garonne



Ne concerner que des dépenses d'investissement (travaux et achats de matériel) et ne pas générer de frais de fonctionnement



Relever des compétences de la Ville



Avoir un **coût maximum de 20 000 euros TTC**



**Si mon idée respecte ces critères,  
elle sera soumise au vote.**

**Avant de déposer mon idée,  
je vérifie qu'elle est conforme au règlement  
(disponible sur [www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr))**



## **LES COMPÉTENCES DE LA VILLE**

Équipement et entretien des écoles maternelles et primaires, action sociale, sportive, culturelle, jeunesse, loisirs, aménagement du territoire, infrastructures et mobilités, environnement, grands équipements, vie économique, exceptées les compétences régaliennes exercées au nom de l'État et exceptés les pouvoirs de police du maire.

## **Qu'est-ce qu'un investissement ?**



**INFRASTRUCTURES**



**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS PÉRENNES**



**RÉNOVATION DE BÂTIMENTS**



**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

## **Qui peut participer ?**

### **Tous les Portésiens !**

Sans condition d'âge\*, ni de nationalité, seul ou en groupe.

*\*Les mineurs peuvent participer s'ils sont accompagnés d'un référent majeur.*

## Comment déposer mon idée ?

- En ligne sur le site [portetgaronne.fr](http://portetgaronne.fr)
  - > rubrique « *Participation citoyenne* »
  - // « *Budget Participatif Citoyen* »

ou

- En remplissant le formulaire de participation papier et en le renvoyant
  - > Par mail à [participationcitoyenne@portetgaronne.fr](mailto:participationcitoyenne@portetgaronne.fr)
  - > Par courrier adressé à la Mairie  
1 rue de l'Hôtel de Ville, 31120 PORTE-T-SUR-GARONNE  
(le cachet de La Poste faisant foi)
- Ou en le déposant dans les urnes accessibles à l'Hôtel de Ville, à la médiathèque municipale, à l'Espace Pierre de Coubertin et à la Maison de Services Publics.

## Besoin d'accompagnement ?

La Ville de Portet s'engage à accompagner tous les habitants dans la formalisation de leurs projets.

**Vous avez besoin d'aide pour concevoir, déposer votre projet ?** Contactez-nous à [participationcitoyenne@portetgaronne.fr](mailto:participationcitoyenne@portetgaronne.fr)

**Un agent vous aidera à formaliser votre projet si vous le souhaitez.**

## Bon à savoir !

Lors des prochaines Journées Nature, deux sessions d'accompagnement seront organisées sur le stand mairie :

**Le samedi 1<sup>er</sup> juin et le dimanche 2 juin de 10h30 à 19h sur le stand de la mairie.**



# Le Budget Participatif en 5 étapes

**Du 2 avril  
au 2 juin 2022** **01**

Déposez vos idées  
en ligne ou via le formulaire  
papier.



**Eté 2024** **02**

Les services municipaux  
analysent l'éligibilité des projets



**03** **Du 1<sup>er</sup> septembre  
au 31 octobre 2024**

Votez pour votre projet préféré !  
Les porteurs de projets font campagne.  
*Retrouvez l'ensemble des projets soumis au vote sur le site  
de la ville mais aussi dans le catalogue mis à disposition  
à proximité des urnes.*



**04**

**Novembre 2024**  
Annonce des projets  
lauréats.



**À partir de 2025**

La Ville met en œuvre les projets  
que vous avez choisis.

**05**



## FORMULAIRE PAPIER DE PARTICIPATION

Disponible en téléchargement  
sur le site de la ville  
ou en mairie

(1 rue de l'Hôtel de Ville),

à l'Espace Pierre de Coubertin  
(1, avenue Pierre de Coubertin),

à la médiathèque municipale  
(square du 11 novembre 1918),

à la Maison de Services Publics  
(2 rue de Rouergue).

**Vous avez une idée  
pour la Ville ?**

**Proposez-la !**



**Ville de Portet-sur-Garonne**

1 rue de l'Hôtel de Ville

31120 PORTET-SUR-GARONNE

Tél : 05 61 72 92 07



**Une question ? Besoin d'aide ?**

**[participationcitoyenne@portetgaronne.fr](mailto:participationcitoyenne@portetgaronne.fr)**

Retrouver le règlement complet et toutes les infos sur

**[www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr)**

**> Rubrique « participation citoyenne »**

